

Rapport de **g**estion

Comité d'Entreprise du British Council France

Approuvé en séance plénière du comité d'entreprise du 30 juin 2016

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 3 |
| . Objet de ce rapport et rappel de l'obligation légale | 3 |
| I La présentation du CE et de ses missions | 3 |
| . Objectifs, projet, valeurs du comité d'entreprise | 3 |
| . Mission attributions économiques et professionnelles | 3 |
| . Mission gestion des activités sociales et culturelles | 3 |
| II L'organisation du CE : le bilan de l'organisation et du fonctionnement de l'année | 4 |
| . Nombre de sièges légal ou conventionnel, nombre d'élus | 4 |
| . Nombre de salariés au sein du CE | 4 |
| . Organigramme des services du CE, du bureau, répartition des tâches | 5 |
| . Temps de délégation et utilisation des heures | 6 |
| . Réunions plénières et préparatoires | 6 |
| . Communication | 7 |
| . Les salariés couverts par le CE ; nombre de bénéficiaires du CE et typologie | 7 |
| III Le bilan sur les attributions économiques et professionnelles | |
| Utilisation de la subvention 0,2% | 9 |
| . Objectifs et priorités du CE, sujets prioritaires pris en charge | 9 |
| a) les activités d'expertise et les missions économiques | 11 |
| b) les dépenses relatives à la formation économique des élus | 12 |
| c) les autres frais de fonctionnement | 12 |
| IV Le bilan sur les ASC / L'utilisation des ressources liées aux ASC | 13 |
| Données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires.. | 14 |
| . Analyse globale des activités et de leur choix | 14 |
| . Part subventionnée par le CE | 14 |
| . Critères de choix des prestataires | 15 |
| V Etat de synthèse des ressources et des dépenses | 16 |
| VI La description et l'évaluation du patrimoine | 17 |
| VII Conclusion | 18 |

Préambule

● **Objet de ce rapport et rappel de l'obligation légale**

Conformément à l'article L.2325-50 du code du travail, ce rapport de gestion présente, selon les modalités prévues par son règlement intérieur, des informations qualitatives sur les activités et sur la gestion financière du comité d'entreprise (CE). Ces informations servent à éclairer l'analyse des comptes pour les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise.

Ce rapport de gestion vous permettra également de mieux comprendre les objectifs poursuivis et l'action menée tout au long de l'année par le CE ; objectifs qui ont conditionné leurs décisions.

Ce rapport de gestion est annuel ; il concerne l'exercice **2015**

I La présentation du CE et de ses missions

● **Objectifs, projet, valeurs du comité d'entreprise**

La législation française reconnaît aux Comités d'Entreprise deux missions principales. Le Comité d'Entreprise est ainsi légitime à agir sur les domaines suivants :

● **Mission attributions économiques et professionnelles**

L'article L.2323-1 du Code du travail indique que :

« Le CE a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail ou les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle (...).

Il formule, à son initiative, et examine, à la demande de l'employeur, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, leurs conditions de vie dans l'entreprise ainsi que les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives complémentaires mentionnées à l'article L.911-2 du code de la sécurité sociale. »

● **Mission gestion des activités sociales et culturelles**

L'article L.2323-83 du code du travail indique que :

« Le CE assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires, quel que soit le mode de financement, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Tout au long de cette année, les élus ont eu à cœur de mener de front ces deux missions pour lesquelles ils ont été élus par les salariés.

II L'organisation du CE: le bilan de l'organisation et du fonctionnement de l'année

Comme c'est le cas pour les entreprises entre 50 et 299 employés, la Direction du British Council a choisi, lors de la création du CE en 2011, de regrouper les instances représentatives du personnel en une seule instance : la Délégation unique du personnel (DUP) qui regroupe les Délégués du personnel (DP) et les membres du Comité d'entreprise. Le nombre d'élus de la DUP reste le même que le nombre d'élus d'un CE mais chaque élu bénéficie du double d'heures de délégation : 10 heures pour leurs missions de représentant du CE et 10 heures pour leur mission de délégué du personnel. Malgré ce nombre d'heures plus élevé, le regroupement en DUP a pour conséquence une charge de travail plus importante pour les élus qui doivent préparer et assister à plus de réunions et traiter de plus de questions. En effet, en raison de grand nombre de temps partiel employés par le British Council, l'effectif global (nombre total de salariés) est largement supérieur (330) à l'effectif moyen (150) équivalent du nombre de plein-temps) sur lequel est basé le nombre de sièges dont peut bénéficier la DUP. De ce fait, le nombre de demandes que doivent traiter les élus est parfois très élevé.

● Nombre de sièges légal ou conventionnel, nombre d'élus

Au sein de notre entreprise British Council, l'instance Délégation unique du personnel (DUP) bénéficie de **12** sièges répartis comme suit :

| Type de collègue | Nombre Titulaires | Nombre Suppléants |
|--------------------|-------------------|-------------------|
| Collège 1 Cadres | 1 | 1 |
| Collège 2 Employés | 5 | 5 |

Suite aux élections la répartition du nombre de **sièges réellement pourvu** s'établit ainsi :

| Type de collègue | Nombre Titulaires | Nombre Suppléants |
|--------------------|-------------------|-------------------|
| Collège 1 Cadres | 1 | 1 |
| Collège 2 employés | 5 | 5 |
| | | |

Répartition selon les organisations syndicales

| Syndicats | Collège 1 | | Collège 2 | | Collège 3 | |
|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Titulaires | Suppléants | Titulaires | Suppléants | Titulaires | Suppléants |
| CFDT | 1 | 1 | 4 | 5 | | |
| CGT | | | | | | |
| FO | | | | | | |
| CGC | | | | | | |
| CFTC | | | | | | |
| SUD | | | | | | |
| UNSA | | | | | | |
| SANS | | | 1 | | | |
| ... | | | | | | |

● Prestation extérieures

Le CE fait appel à un service de conseil juridique à l'année pour se faire aider sur toutes les questions en rapport avec le code du travail, la NAO (négociation annuelle obligatoire) et négociations des accords d'entreprise.

Organigramme des services du CE, du bureau, répartition des tâches

Le CE est composé de **6** élus titulaires et de **6** élus suppléants

Le bureau du CE est composé ainsi :

↵ **Un Secrétaire** : il est chargé des relations avec les tiers, le Président du CE et les membres du comité. Il administre les affaires courantes et veille à l'application des décisions prises par le CE. Il prépare les ordres du jour des réunions mensuelles conjointement avec le Président du CE. Il établit et signe les procès-verbaux des réunions de CE. Ces missions sont détaillées dans le règlement intérieur du CE.

↵ **Un Trésorier** : il est responsable des fonds et valeurs ainsi que de la tenue des comptes du CE. Il prépare les budgets prévisionnels pour chacune des deux subventions. Il veille à l'utilisation des fonds du CE conformément aux budgets prévisionnels ou aux modifications autorisées par le CE. Il perçoit toutes les sommes dues au Comité. Il règle les dépenses autorisées par celui-ci.

Le Trésorier présente un point financier en CE à la fin de chaque année et en fin de mandat. Il fait pour le compte du comité un compte-rendu de sa gestion financière. Il établit, avec les autres élus, un rapport de gestion présentant des informations qualitatives et quantitatives sur ses activités et

actions, son fonctionnement et sur sa gestion financière. Ces missions sont détaillées dans le règlement intérieur du CE.

☞ **Un Secrétaire adjoint** : il seconde le Secrétaire, il le remplace valablement soit avec son accord pour des tâches particulières, soit en cas d'absence ou d'empêchement dans toutes ses fonctions.

☞ **Un Trésorier adjoint** : il seconde le Trésorier, il le remplace valablement soit avec son accord pour des tâches particulières, soit en cas d'absence ou d'empêchement dans toutes ses fonctions.

Composition et Répartition des Elus du CE

| Collège | Prénom Nom | Site | Titulaire ou suppléant | Fonctions | Syndicat |
|----------|---------------------|-----------------|------------------------|---------------------|----------------|
| Cadres | Louisa Dunne | Paris Invalides | Titulaire | Secrétaire | CFDT |
| Cadres | Julia Diallo | Paris Invalides | Suppléante | Membre de la DUP | CFDT |
| Employés | Marianne Garcia | Paris Invalides | Titulaire | Trésorière | CFDT |
| Employés | Lesley Joli | Paris Invalides | Titulaire | Elue | CFDT |
| Employés | Dominique Pierrelée | Paris Invalides | Titulaire | Trésorière adjointe | CFDT |
| Employés | Doreen Trival | Paris Invalides | Titulaire | Secrétaire adjointe | CFDT |
| Employés | Stuart Wiffin | Paris Invalides | Titulaire | Elu | Sans étiquette |
| Employés | Helen Gibbons | Paris Invalides | Suppléante | Elue | CFDT |
| Employé | Edward Mitchell | Paris Invalides | Suppléant | Elu | CFDT |
| Employés | Myriam Morin | Paris Invalides | Suppléante | Elue | CFDT |
| Employés | Sarah Philpot | Paris Invalides | Suppléante | Elue | CFDT |
| Employés | John Spears | Paris Invalides | Suppléant | Elue | CFDT |

Temps de délégation et utilisation des heures

| Nombre d'heures potentielles annuel | Nombre d'heures réellement prises |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1040 heures | 1040 heures |

● Réunions plénières et préparatoires

Les réunions plénières sont les réunions obligatoires avec l'employeur. Dans le cas du British Council dont la représentation du personnel est constituée en DUP (Délégation unique du personnel), ces réunions obligatoires comprennent d'une part les réunions des Délégués du Personnel qui en 2015 ont eu lieu mensuellement, et d'autre part les réunions du Comité d'entreprise qui ont lieu étalement tous les mois.

Les réunions préparatoires sont les réunions auxquelles ne participent que les élus. Elles servent à préparer les plénières sur la base de l'ordre du jour établi.

| | |
|--|----|
| . Nombre de réunions de CE plénières ordinaires | 12 |
| . Nombre de réunions de CE plénières extraordinaires | 3 |
| . Nombre de réunions de DP | 7 |
| . Nombre de réunions préparatoires ordinaires | 45 |
| . Nombre de réunions préparatoires extraordinaires | 5 |

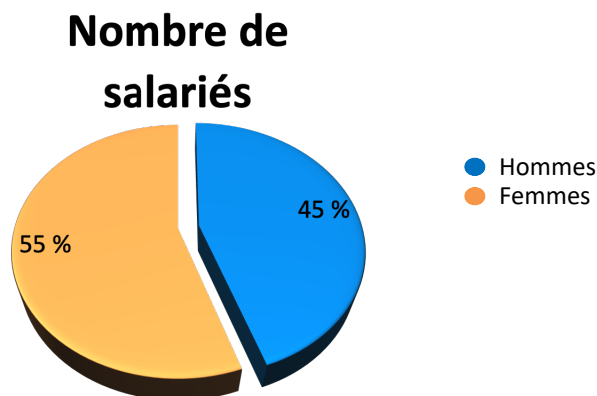
● Communication

Pour communiquer vers les salariés, le CE a mis en place un certain nombre de supports de communication.

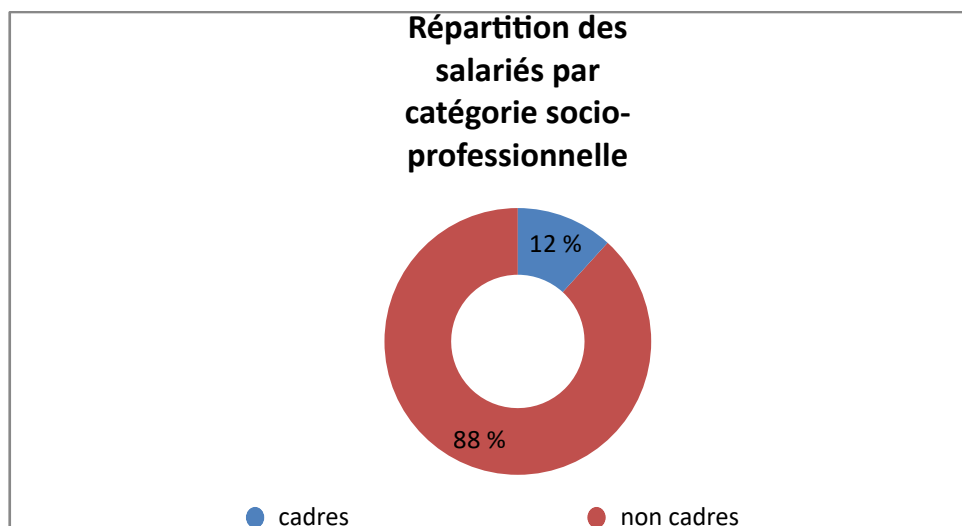
| | |
|--|--|
| Réunions de présentation | Réunion annuelle lors de l'arrivée des nouveaux enseignants en septembre et réunions de présentation du CE systématique pour tout employé nouvellement recruté |
| Panneaux d'affichage | Panneaux situés dans la cuisine du bâtiment des Invalides au niveau 2.5 |
| Boîte mail dédiée | Boîte mail réservée à la communication avec le personnel |
| Boîte à messages | Boîte à la disposition du personnel dans la cuisine du bâtiment des Invalides pour les collègues qui souhaitent garder l'anonymat |
| Newsletter du CE | Adressée à tout le personnel de BC France pour attirer l'attention des salariés sur les questions traitées aux réunions de CE |
| Visites aux sites de Lyon et Marseille | 1 à 2 visites de 2 ou 3 membres de la DUP par an à chaque site |

● **Les salariés couverts par le CE ; nombre de bénéficiaires du CE et typologie**

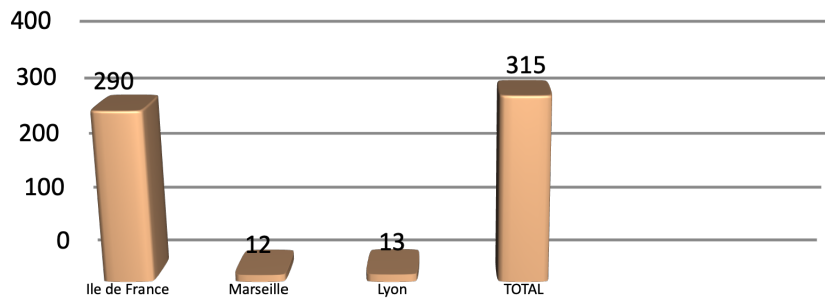
- Nombre total de bénéficiaires potentiels du CE : 315



Le nombre de salariés de l'entreprise pour l'année 2015 était de 315 personnes équivalant à un effectif plein temps de 155. La répartition hommes / femmes est de 174 femmes et 141 hommes (cf. graphique ci-dessus).



Répartition des salariés par site



III - Le bilan sur les attributions économiques et professionnelles – Utilisation de la subvention 0,2%

Objectifs et priorités du CE, sujets prioritaires pris en charge

Les sujets prioritaires pris en charge par le CE en 2015 ont été :

La négociation des Accords d'entreprise

Les élus du CE ont beaucoup travaillé avec la Déléguée syndicale et l'aide du conseiller juridique, pour poursuivre la négociation sur les 4 accords d'entreprise suivants :

- Accord sur l'organisation du travail à temps partiel sur l'année du personnel enseignant
- Accord sur l'organisation de la durée du travail à temps partiel sur l'année du personnel des examinateurs, surveillants d'examen, correcteurs d'examens et formateurs d'examineurs
- Accord sur les conditions d'emploi des salariés du British Council
- Accord sur la durée du travail au sein du British Council

L'objectif du CE était de finaliser la négociation de ces accords démarrée en 2013. Ceux-ci ont pu être signés le 5 juin 2015 et ont permis :

- de mettre en place des accords d'entreprise plus conformes à la loi française que les anciens TACOS (« Terms And Conditions Of Service »)
- de rendre plus sûres les conditions de travail du personnel et de négocier des améliorations aux conditions de travail
- de régulariser la situation des contrats du personnel à temps partiel annualisé
- de s'assurer que les conditions de travail du personnel s'appliquent à tout le personnel y compris le personnel à temps partiel annualisé du centre d'enseignement et du service des examens.

Le projet de restructuration BTEP

En janvier 2015, la Direction annonce à la DUP que la Direction européenne du British Council impose à la France une réduction de 25% du budget des activités culturelles dans le cadre de la disparition progressive de la subvention du gouvernement britannique qui finance les activités culturelles du British Council.

Cette réduction impliquait notamment un certain nombre de suppressions de poste dont deux postes en CDI au sein de l'équipe Programmes. Le CE a tenu plusieurs réunions extraordinaires avec la Direction pour envisager des alternatives à ces suppressions. Le CE a notamment fait des propositions qui ont été prise en considération par la Direction et ont contribué à limiter la suppression à 1 poste de CDI au lieu de 2.

Les élections du CE

Le mandat des membres du CE arrivait à son terme en avril 2015. Compte-tenu des négociations des accords d'entreprise, les élus du CE et la Direction se sont tout d'abord mis d'accord pour reporter d'une année l'organisation des élections pour assurer la continuité des négociations. Mais cette décision a été

ensuite annulée car il a été jugé préférable de terminer les négociations avant la mutation du Président du CE, également dans un souci de cohérence et de continuité. Les élections ont donc été fixées au 19 juin. Cette décision a représenté un surcroît de travail pour les élus du CE déjà très accaparés par les négociations des accords, les discussions sur BTEP et les réunions ordinaires du CE et des Délégués du personnel. Ils ont cependant pris le temps nécessaire pour mener campagne et permettre la réélection de la quasi-totalité de l'équipe existante renforcée de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour faire face à l'augmentation de l'effectif, portant le nombre total d'élus à 6 titulaires et 6 suppléants. En deuxième partie d'année cette équipe renforcée a aidé notamment à répondre aux nombreuses questions des examinateurs et surveillants d'examens générées par leurs nouveaux contrats.

Les autres priorités récurrentes des élus du CE ont été :

Le recrutement

Le CE a pour objectif constant de s'assurer que tous les services du British Council en France disposent d'effectifs et de moyens suffisants pour fonctionner. Les élus s'enquêtent régulièrement auprès de la Direction des moyens qui sont mis en place pour remplacer le personnel absent ou les départs.

Le CE est également très vigilant sur le respect des procédures de recrutement et leur transparence.

Mission économique du CE

Les élus du CE sont très attentifs aux perspectives et résultats financiers qui lui sont présentés par la Direction.

Le CE a régulièrement interrogé la Direction sur performances économiques des services du British Council France, sur les raisons des coûts présentés et sur l'impact des prévisions sur le modèle de gestion choisi et le succès commercial de l'entreprise.

Le CE a été particulièrement attentif aux taux d'inscription au centre d'enseignement par rapport aux objectifs annoncés pour surveiller l'évolution commerciale du British Council France. Il a ainsi pu suivre le doublement du surplus du centre de Paris et s'est aussi intéressé au problème de remplissage des classes.

Concernant le projet de location des locaux back office pour le service examens, le CE a demandé quel coût ce projet représentait pour le British Council France et si l'investissement serait déduit des bénéfices du BC France. Depuis, la demande d'investissement a été refusée.

Le CE s'est penché très attentivement sur l'évolution des résultats financiers des centres de Lyon et Marseille.

Suite à une visite fin 2014, le CE a notamment interpellé la Direction sur la dynamique au sein de l'équipe du centre de Lyon et son impact potentiel sur les résultats financiers.

Le CE a suivi avec attention l'impact du remplacement du DIF par le CPF et s'est enquis sur le suivi du processus d'accréditation du British Council dans le cadre du CPF, le nombre d'étudiants inscrits

initialement dans le cadre du DIF représentant une part importante du nombre d'étudiants adultes inscrits au BC Paris.

Espace de travail

Le problème crucial du manque d'espace de travail au site des Invalides pour faire face au développement des activités enseignement et examen est l'une des questions récurrentes sur laquelle les élus interpellent la Direction.

En effet, l'organisation actuelle en « open space » pour chaque service n'est pas suffisante pour accueillir tous les salariés et ne tient pas compte des différents besoins et rythmes de travail. La salle des professeurs est trop petite accueillir tous ceux qui voudraient y travailler au calme. Il devient régulièrement impossible de trouver un poste de travail pour mener un ordinateur pour mener à bien ses tâches. Il manque également de salles de réunions. Seul le directeur dispose de son propre bureau.

A chaque décision d'embauche de personnel sur le site des Invalides, le CE a systématiquement demandé à la Direction la confirmation qu'un poste de travail était bien attribué à la personne recrutée avant de donner son avis positif pour le recrutement.

Le CE a régulièrement proposé des solutions au problème d'espace en encourageant l'installation de certains logiciels sur tous les postes de travail afin que chaque station puisse être utilisée par différentes de façon optimale.

Le CE a également demandé à ce que des casiers soient mis à la disposition de tous les professeurs.

Le CE a aussi fait plusieurs propositions à la Direction concernant la mise en place de systèmes permettant aux employés d'indiquer lorsque leur bureau est disponible pour d'autres collègues : tableau blanc, affichettes sur les ordinateurs, calendriers électroniques.

Le CE a régulièrement interrogé la Direction sur les solutions qu'elle envisageait pour régler ce problème d'espace et a suivi avec attention le projet de location de locaux extérieurs pour les services Back office du Service examens. La Direction a indiqué lors de la réunion de CE du mois d'avril 2015 qu'un accord oral avait été donné par la Direction régionale Europe pour un investissement européen.

Lors d'une réunion organisée par la nouvelle Direction BC France en Octobre 2015 à laquelle le CE a participé, il a été annoncé que cet investissement avait été refusé sur la base d'un manque d'argumentation de la proposition initiale. Bien que le problème ait été admis depuis quelques années déjà, la direction actuelle a annoncé qu'une nouvelle étude de l'espace du site des Invalides devait être faite avant qu'une nouvelle proposition puisse être présentée à la Région. Le CE a ensuite posé la question à chaque réunion de CE concernant le suivi de cette étude mais n'a pu avoir de réponse jusqu'à présent.

a) Les activités d'expertise et les missions économiques

. Recours à experts

Conformément à l'article L.2325-41 du Code du travail, les élus du CE ont fait appel à différents experts légaux et/ou libres dans le cadre de la préparation de leurs travaux.

Le CE a eu recours comme chaque année à un conseil juridique. En 2015, les interventions de notre expert juridique ont concerné principalement les sujets suivants :

- Processus de consultations sur le projet de restructuration BTEP
- Rédaction du règlement intérieur du CE
- Négociation et signature des accords d'entreprise
- Questions diverses relatives au droit du travail (contrats, droit à l'image, salaires...)

Montant total des honoraires : **3660 €**

b) Les dépenses relatives à la formation économique des élus

. Frais de formation

| Thème de la formation | Coût | Nombre d'heures | Nombre d'élus | Organisme formateur |
|-----------------------------------|--------|-----------------|---------------|---------------------|
| Transparence des comptes du CE | 412 € | 1 journée | 2 | IRCOS |
| Formation des nouveaux élus du CE | 5100 € | 5 jours | 5 | IREFE |
| Formation des nouveaux élus du CE | 1380 € | 2 jours | 1 | LAMY |

. Frais de transport

| Motif du déplacement | Coût | Date | Nombre d'élus | Lieu |
|---|----------|---------------|---------------|--------------|
| visite des élus au centre BC de Marseille | 332,90 € | 5/03/20 15 | 2 | BC Marseille |
| Visite des élus au centre BC de Lyon | 368 € | 4/12/20 15 | 2 | BC Lyon |

c) Les autres frais de fonctionnement

. Frais de déplacements

Repas des élus durant leurs déplacements aux centres BC de Lyon et Marseille ou lors de leurs formations : **131.37 €**

. Frais de documentation et de fournitures

Carnets de reçus et tampon encreur : **34,01 €**

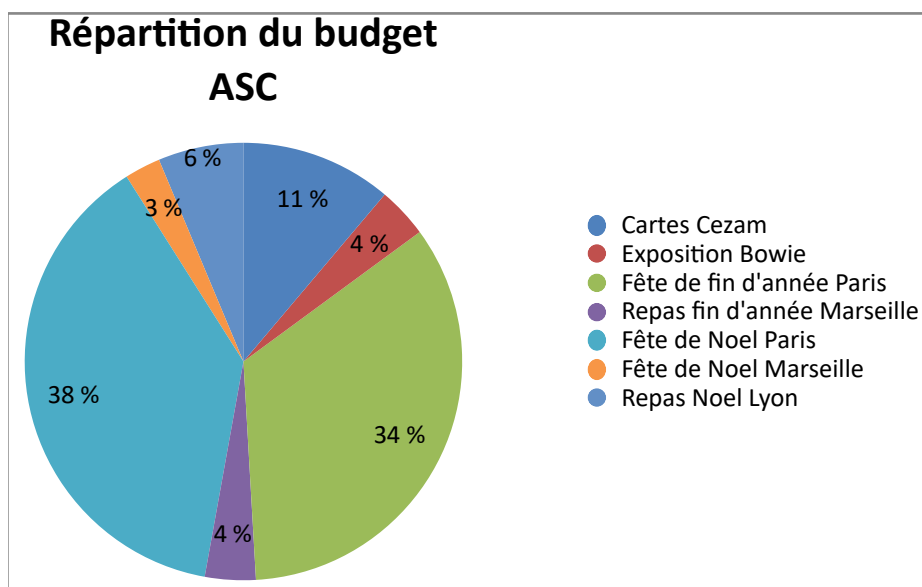
. **Frais d'équipement du local CE**

Pose d'un tableau d'affichage : **156 €**

. **Frais de gestion de compte bancaire : 141,40 €**

IV Le bilan sur les ASC / L'utilisation des ressources liées aux Activités Sociales et Culturelles

| Activités proposées | Coût | Nombre de bénéficiaires |
|--|-------------|--------------------------------|
| Carte CEZAM | 1260,71 € | 94 |
| Exposition David Bowie | 422,40 € | 44 |
| Fête de fin d'année académique BC Paris | 3852.95 € | 119 |
| Repas de fin d'année académique BC Marseille | 423 € | 9 |
| Fête de Noël BC Paris | 4306.13 € | 133 |
| Repas de Noël BC Lyon | 712 € | 12 |
| Repas de Noël BC Marseille | 299.90 € | 10 |



Données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires

• Analyse globale des activités

Compte-tenu du montant limité du budget de fonctionnement, le CE a choisi pour l'année de 2015 de concentrer ses activités sociales et culturelles sur les activités suivantes :

- les cartes CEZAM qui offrent de nombreuses réductions sur des activités culturelles, sportives ou récréatives pour ceux qui le souhaitent. Le prix de ces cartes étant dégressif en fonction du nombre de cartes commandées, cette offre permet de faire bénéficier une majorité d'employés du BC pour un coût limité.

Le budget social du CE étant très limité, il n'a pas été possible d'envisager l'achat de chèques cadeaux comme c'est le cas dans d'autres entreprises qui bénéficient de budgets plus importants. Si le CE avait fait ce choix, le budget social du CE aurait dû y être presque entièrement consacré et il ne serait plus resté aucun budget pour les autres activités telles que les fêtes pour le personnel qui restent la priorité du CE. D'autre part, les chèques cadeaux restent une offre essentiellement commerciale tandis que le choix des Cartes CEZAM est avant tout associatif et culturel, ce qui correspond plus à l'orientation que le CE désire donner aux activités sociales, dans l'esprit initial de la création des CEs.

- l'exposition Bowie : le choix du CE de proposer cette activité a été motivé d'une part par la participation du British Council comme partenaire de l'exposition et la volonté de faire (re)découvrir au personnel du British Council une icône de la culture britannique. 44 collègues ont choisi de bénéficier de cette activité et les retours ont été extrêmement positifs.
- l'organisation de deux fêtes pour le personnel du BC Ile de France, l'une pour la fin de l'année académique en juin 2015 et l'autre pour Noël. Ces deux fêtes ont permis au personnel de se rassembler et de mieux se connaître. En effet, compte-tenu des activités, des horaires et lieux de travail très différents du personnel du British Council en Ile de France, l'organisation de ces fêtes a permis à des collègues qui n'ont jamais l'occasion de se rencontrer de passer un moment convivial ensemble.

La Direction du British Council n'ayant pas la possibilité de consacrer un budget à l'organisation de telles fêtes en raison des règles financières imposées par le gouvernement britannique, les élus CE estiment indispensable de consacrer une partie importante du budget social du CE à ces événements. En effet, c'est une façon de remercier le personnel pour leurs efforts tout au long de l'année et de maintenir leur motivation en leur proposant une activité divertissante. Faire la fête entre collègues aide aussi à mieux travailler ensemble ! C'est aussi une occasion pour certains de partager leurs talents artistiques, que ce soit le chant, la musique ou le théâtre avec les "pantos" qui ont eu beaucoup de succès. Le retour des nombreux participants sur ces deux fêtes a été extrêmement positif.

- Le personnel des centres de Lyon et Marseille ne pouvant participer aux deux fêtes mentionnées ci-dessus, le CE leur a alloué un budget pour l'organisation de repas de fin d'année académique et/ou de Noël. Leurs retours sur ces activités ont été également très positifs.

- **Part subventionnée par le CE**

100%

- **Critères de choix des prestataires**

CEZAM : Parmi les nombreux prestataires d'activités destinées aux CE, CEZAM a une démarche non lucrative contrairement à la majorité qui ont une approche beaucoup plus commerciale et lucrative. C'est une structure associative qui non seulement propose la Carte de réduction mais propose également à ses adhérents plusieurs événements annuels permettant à ses adhérents de se rencontrer et échanger des conseils. Elle organise aussi des formations à des coûts très raisonnables.

Fournisseurs pour les fêtes du personnel : le choix du CE est déterminé par le prix, la qualité et la variété des menus permettant de répondre aux restrictions alimentaires éventuelles des salariés, par exemple végétarien, halal, casher.

V Etat de synthèse des ressources et dépenses

| DEPENSES | Année N | Année N-1 | RECETTES | Année N | Année N-1 |
|---|------------------|------------------|--|-------------------|-------------------|
| Section Attributions Economiques et Professionnelles | | | | | |
| Transports et frais déplacement | 832,27€ | 1873,90 | Subvention de | 10894,16 | 10118,83 |
| Expertises et Missions Economiques | 3660,00€ | 2700,00 € | Quote-part de la subvention de fonctionnement reversée | 0,00€ | 0,00€ |
| Formation | 6892,00€ | 0,00€ | Subvention de fonctionnement nette | 10894,16 € | 10118,83 € |
| Fournitures et équipement | 190,01€ | 0,00€ | | | |
| Frais bancaires | 141,40€ | 141,38€ | | | |
| Sous-Total Dépenses I | 11715,93 | 4715,28 € | Sous-total Produits I | 10894,16 € | 10118,83 € |
| RESULTAT EXCEDENTAIRE AEP | | | RESULTAT DEFICITAIRE AEP | | |
| Section Activités Sociales et Culturelles | | | | | |
| Culture | 1683,11€ | 1044,00 € | Contribution de l'employeur | 6900,00€ | 6550,00€ |
| Loisirs et Fêtes | 9593,98€ | 3877,45 | Régule versée en avril 2016 | 850,00€ | |
| | | | Contribution Nette | 7750,00€ | |
| Autres Dépenses | 0,00€ | 0,00€ | Participation des salariés | 0,00€ | |
| | | | Autres Produits | 0,00€ | |
| Sous-total Dépenses II | 11277,09€ | 4921,45 | Sous-total Produits II | 7750,00€ | 6550,00€ |
| RESULTAT EXCEDENTAIRE ASC | | | RESULTAT DEFICITAIRE ASC | | |
| Total dépenses I+II | 22993,02€ | 9636,73 | Total produits I+II | 18644,16 | 16668,83 |
| RESULTAT GLOBAL | | | RESULTAT GLOBAL | | |

VI La description et l'évaluation du patrimoine

Etat annuel de situation patrimoniale

Cet état de synthèse comprend au minimum les informations mentionnées dans le modèle ci-après.
Le comité peut prévoir des subdivisions plus fines

Disponibilités

| Détail | Valeur Clôture N | Valeur Clôture N-1 |
|-----------------|------------------|--------------------|
| Compte Bancaire | 21928,30€ | 24699,00€ |

Emprunts et Dettes

| Détail | Durée | Engagement Initial | Reste à la clôture |
|--|--------|--------------------|--------------------|
| Fournisseurs (factures impayées au 31/12/15) | 1 mois | 5367,88€ | 5367,88€ |

Suivi de la Subvention de Fonctionnement et de la Contribution reçues de l'employeur

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Subvention de Fonctionnement | |
| Solde N-1 | 15006,45€ |
| Montant reçu en N | 10894,16€ |
| Montant Utilisé en N | 11715,68€ |
| Solde N | 14184,93€ |
| Contribution des ASC | |
| Solde N-1 | 8149,13€ |
| Montant reçu en N | 6900,00€ |
| Montant Utilisé en N | 12673,64€ |
| Solde N | 2375,49€ |

VII Conclusion

Concernant les attributions économiques et professionnelles du CE, les grandes priorités de l'année 2015 ont été d'une part la poursuite et la finalisation de la négociation des accords d'entreprise et leur signature en 2015, les discussions sur le projet de restructuration BTEP et les élections du CE. Une grande partie du temps des élus et du budget de fonctionnement (frais d'expertise et de formation) a été dédié à ces trois missions.

Le CE a aussi beaucoup œuvré comme chaque année pour le respect systématique du droit du travail français par le British Council France et l'amélioration des conditions de travail pour les employés, notamment sur les questions de recrutement pour s'assurer que tous les services soient pourvus de moyens suffisants en personnel et sur le problème du manque d'espace de travail. Le CE a été également très vigilant sur le suivi des prévisions et résultats financiers du British Council France. Maintenant que les Accords d'entreprise sont en place et que la nouvelle équipe du CE est opérationnelle, le CE va concentrer ses efforts en 2016 sur le dossier du manque d'espace de travail au site des Invalides qui affecte de plus en plus les conditions de travail du personnel. Le CE continuera également ses déplacements réguliers à Lyon et Marseille pour soutenir l'amélioration de leurs conditions de travail et s'assurer qu'ils se sentent partie intégrante du personnel du BC France.

En ce qui concerne les activités sociales et culturelles pour 2015, le CE a été encore entravé dans ses choix par le budget extrêmement limité accordé par la Direction. La plupart des CE dans les entreprises en France reçoivent un pourcentage minimum de leur masse salariale équivalent à 0,2%. Au British Council France, le calcul du budget social n'est pas basé sur un pourcentage mais sur un montant forfaitaire de 50€ par équivalent plein-temps, ce qui ramène cette somme à 25€ par employé si l'on tient compte de l'effectif total de 315 employés. Cela correspond à environ 0,1% de la masse salariale, ce qui correspondait en 2015 à 7750€. Une telle somme limite énormément le nombre et le type d'activités que le CE peut proposer. Les élus tenteront de renégocier une augmentation de ce montant en 2016 et envisageront également la possibilité de demander une contribution du personnel aux activités sociales et culturelles pour élargir l'offre si le personnel est ouvert à cette suggestion. La priorité du CE dans le choix des activités sociales et culturelles restera néanmoins axée sur les événements festifs pour le personnel qui favorisent les échanges et la convivialité entre les différents services du British Council.

